

ALLOCUTION DE M. PIERRE MAUROY LORS DE LA RECEPTION DU COLLOQUE  
DE LA MUTUALITE FRANCAISE : "UNE PROTECTION SOCIALE POUR L'EUROPE"

(Mairie de Lille, le 29.9.89)

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

C'est toujours avec un égal plaisir, que j'accueille, dans cet hôtel de ville, les représentants de cette grande famille qu'est la mutualité française. Que dire, alors, de la satisfaction de recevoir aussi ses nombreux cousins ! Je veux parler, bien sûr, des mutualistes des autres pays européens, qui nous font prendre conscience, par leur présence et leurs témoignages, de la permanence et de la modernité d'une grande idée.

Je veux saluer, en lui disant mon estime et mon amitié, le président René Teulade, qui s'est identifié, par son dynamisme et son charisme, à la mutualité française. Je salue également, en le remerciant de sa présence, M. Robert Van den Heuvel, président de l'Association internationale de la mutualité. Enfin - et je regrette

de ne pouvoir les nommer tous, je salue tous ceux qui, parmi vous, font vivre ces organisations remarquables et efficaces, qui forment cette nébuleuse tout à la fois disparate dans ses missions et homogène dans ses convictions qu'est aujourd'hui la mutualité française.

Dans notre pays, la mutualité a un poids particulièrement important, puisqu'elle regroupe 12 des 40 millions de mutualistes européens, 25 des 80 millions de personnes protégées par les mutuelles dans l'ensemble du continent. De tels chiffres donnent toute sa légitimité au colloque qui vient de se tenir et, bien évidemment, aux interrogations qui l'ont généré. Un phénomène aussi important ne peut en effet être ignoré des spécialistes qui se penchent sur l'Europe sociale. La mutualité doit voir son statut précis, ne serait-ce que pour se protéger des appétits mercantiles que suscite un marché de la protection sociale en plein essor.

Je me garderai, ce soir, d'aborder les aspects techniques des problèmes dont vous avez longuement débattu. Mais je voudrai vous donner mon sentiment sur les enjeux que recouvre, en matière de progrès social, l'avènement du marché unique européen.

Je veux d'abord vous dire que je vous rejoins totalement sur l'idée qu'il n'y aura pas de progrès de l'Europe sans une Europe de progrès. Comment construire l'Europe avec des travailleurs inquiets et soucieux de leur avenir ? Comment mobiliser autour d'un projet qui comporterait le risque d'un nivellation par le bas ? Comment réussir

à mettre en place une véritable mobilité des travailleurs dans un espace unifié, sans que ceux ci aient la garantie, lorsqu'ils passent d'un pays à l'autre, de trouver des conditions de vie et de travail à peu près analogues ?

Je l'ai souvent dit : l'Europe ne sera viable que si elle apporte, à ses 320 millions d'habitants, des réponses à leurs difficultés et non une accumulation de nouveaux défis à affronter. Nous devons faire en sorte que ces réponses soient apportées et dans tous les domaines. La dimension sociale de la construction européenne apparaît aujourd'hui en retrait par rapport à la dimension économique. Le retard doit être rattrapé. Vous savez que la France s'y emploie.

L'économie et le social ne doivent pas être considérés comme des notions antinomiques. Bien au contraire. Le progrès social est une condition du développement économique. Comme le disait justement Lech Walesa, en janvier 1988 au colloque des prix Nobel : "l'injustice est une matière explosive". Cette injustice, nous devons veiller à ce qu'elle ne s'alimente pas de trop grandes disparités en matière de droits des travailleurs et de protection sociale. Je pense, en particulier, aux différences qui existent aujourd'hui, dans ces domaines, entre l'Europe du nord et l'Europe du sud. Des différences qu'il sera difficile de gommer totalement, mais qu'il nous faudra estomper. Ces différences ne doivent pas cacher l'importance de ce qui nous est commun : une tradition européenne qui fait intervenir l'Etat pour la protection des salariés.

L'Europe sociale, c'est, concrètement, davantage d'emplois, davantage de solidarité et davantage de droits. L'emploi demeure la priorité. Il y a encore quinze millions de chômeurs dans l'Europe des douze, ce qui veut dire que 10% de la population active se trouve sans travail. Réussir l'acte unique constitue le moyen privilégié pour réduire le chômage. On le réduira d'autant plus si l'Europe, comme je le souhaite, adopte une stratégie commune de croissance.

L'Europe, en effet, donne de nouvelles marges de manœuvre. Les relances isolées, effectuées par des pays très ouverts vers l'extérieur, comme l'Allemagne et la France, ont trouvé leur limite dans une aggravation du déficit du commerce extérieur. Tel ne sera pas le cas de l'Europe des douze, qui importe moins de 15% de ses produits. Les créations d'emplois générées par une stratégie commune de croissance sont estimées à cinq millions pour l'ensemble de la communauté, soit trois fois plus qu'avec un maintien de stratégies individuelles.

Davantage d'emplois, mais aussi davantage de solidarité. Avec les pays en voie de développement, en faveur desquels nous devons tenir notre objectif d'une aide publique à hauteur de 0,7% du produit national. Solidarité aussi avec les régions européennes défavorisées, qui serait grandement favorisée par une véritable politique européenne d'aménagement du territoire.

Enfin, l'Europe sociale doit signifier davantage de droits. Nous devons défendre l'idée d'un alignement

Les pays les moins avancés doivent progressivement rattraper leur retard ; les autres doivent continuer de progresser. L'harmonisation des régimes de protection sociale doit être un objectif clairement défini. Il est en effet difficile de construire un espace économique commun sans un minimum d'harmonisation des régimes sociaux, condition tout à la fois de la mobilité, de l'égalité dans les conditions de la concurrence et de la sauvegarde de nos acquis sociaux européens dans la compétition internationale.

Cette nécessaire harmonisation va poser des problèmes d'ordre technique et juridique, mais aussi idéologique. Je veux parler de la conception même de la protection sociale, qui voit se confronter les partisans de la solidarité et ceux de la démarche individuelle.

Il est évident qu'existent, dans l'ensemble des pays européens, d'immenses pressions économiques en faveur du développement des mécanismes faisant appel à l'assurance. Je souhaite, pour ma part, que la France réaffirme avec force sa volonté de donner, en Europe, la priorité aux mécanismes de protection sociale faisant appel à la solidarité. Au delà de l'aspect social décisif de cette position, il est clair qu'il serait dangereux, sur le plan économique, de laisser le capitalisme financier peu dynamique se redéployer dans le champ de la protection sociale. La défense de la mutualité est l'un des moyens d'éloigner cette perspective. C'est pourquoi j'ai noté avec satisfaction l'engagement pris hier devant vous par le ministre de la protection sociale de demander à Bruxelles des directives communautaires propres à la mutualité et à l'économie sociale.